

**Mémoire sur la proposition de Charte montréalaise des droits  
et responsabilités soumis à l'Office de consultation  
publique de Montréal.**

**Mars 2004**

**Y des femmes de Montréal**

*Le Y des femmes, depuis 1875, donne aux femmes montréalaises de tous âges  
et de toutes conditions sociales, les moyens de s'accomplir et de devenir plus  
autonomes tant sur le plan économique que sur le plan personnel, social et  
professionnel.*

L'exercice de consultation auquel nous sommes conviées est intéressant et le demeurera dans la mesure où la Charte montréalaise des droits et des responsabilités trouve racine dans les quartiers et les milieux de vie des citoyennes et citoyens de Montréal.

Les valeurs civiques prônées dans la proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités visent la sécurité, le respect des milieux de vie, l'environnement et ont pour but de veiller à ce qu'il y ait des rapports de bon voisinage et à les promouvoir. Une lacune importante frappe à la lecture car aucune modalité n'est prévue pour offrir aux citoyennes et aux citoyens des lieux spécifiques ou des occasions pour que des débats s'engagent sur la vision du projet de société régional et sur l'identité de notre ville.

Pour ce faire, nous suggérons d'enchâsser la future Charte montréalaise des droits et des responsabilités dans la Charte de la Ville. Il devrait y avoir une mention dans la Charte de la Ville que celle-ci a le devoir d'adopter et de maintenir une Charte montréalaise des droits et responsabilités, protégeant notamment la vie démocratique, la vie économique et sociale, la vie culturelle, l'environnement et le développement durable, la sécurité physique et les services municipaux de qualité.

Les conseils actuels de ville et d'arrondissement ainsi que les diverses commissions donnent souvent lieu à des rencontres d'experts, de gens bien informés. Il n'y a pas de lieu réel de débat, le risque de ne pas avoir l'occasion de participer réellement est énorme pour les femmes, les citoyennes et citoyens non regroupés, les personnes économiquement défavorisées et/ou isolées.

Aucun lieu de formation ou de préparation n'est prévu, comment une femme préoccupée par sa sécurité physique dans un HLM pourra faire valoir ses droits? Comme une jeune fille hébergée dans un refuge mais analphabète pourra-t-elle revendiquer un logement social dans son quartier d'origine?

Si l'encadrement et la formation souhaités en viennent à être éventuellement offerts avec quelle analyse l'offrirons-nous?

L'approche préconisée sera-t-elle basée sur une lecture féministe, hiérarchique, patriarcale, etc.?

Pour le Y des femmes, toute approche doit tenir compte des questions liées à l'égalité des sexes en tant que principe organisationnel et représenter une façon de voir et de penser qui :

- ◆ Permet aussi d'obtenir une meilleure transparence;
- ◆ Assure une responsabilisation accrue des décisionnaires;
- ◆ S'inscrit dans le cadre d'une bonne gouvernance.

L'article 13 visant la participation publique mentionne l'accès à des informations utiles mais ne se préoccupe pas des barrières à cette participation, notamment le temps et les ressources financières.

La Ville doit s'engager à rendre toute documentation accessible par voie électronique et à déposer, pour fins de consultation, la documentation dans des lieux de diffusion accessibles à toutes les citoyennes et tous les citoyens (bureaux Accès Montréal, bibliothèques...) dans un langage accessible.

Pour beaucoup de femmes, les heures où se déroulent les réunions municipales sont en conflit avec leurs responsabilités familiales et on n'offre pas de services de halte-garderie pour qu'elles puissent faire valoir leurs besoins en tant que citoyennes dans leur quartier.

Quelques commentaires sur divers articles :

Article 15 a) «à prendre des mesures adéquates ajouter : **et efficaces** afin que les logements soient rendus conformes aux normes de salubrité...»

Article 15 b) En plus d'offrir un gîte provisoire **avoir une politique d'habitation qui répond à leurs besoins à savoir du logement social avec du support communautaire.**

Article 15 d) **Promouvoir et développer** au lieu de «maintenir avec l'appui [ ... ] favorisant l'accès à un logement convenable, abordable- ajouter : **et sécuritaire.**»

Article 15 g) **Développer un réseau complet de** au lieu de à favoriser le - transport en commun pour les déplacements des citoyens et des citoyennes – ajouter : **et favoriser son utilisation à la place de l'automobile.**

Article 24 Ajouter «les élu(e)s» de façon claire : «La Charte montréalaise des droits et responsabilités lie la Ville, **les élu(e)s**, les sociétés paramunicipales...»

Article 27 Ajouter : **Un dépôt de plainte pourra être soutenu par un(e) fonctionnaire des bureaux municipaux.**

Article 34 «Le rapport écrit que l'ombudsman soumet chaque année au conseil de Ville et – ajouter : **aux arrondissements** et qui porte ...» ajouter – **Un rapport écrit appuyé par le Maire pourrait être envoyé aux citoyens et citoyennes également.**

En conclusion, pour permettre le développement et l'approfondissement de l'expérience démocratique, la charte doit non seulement prévoir le pourquoi et le «avec qui» mais aussi le comment et le quand.

Dans la conjoncture actuelle, les citoyennes et les citoyens s'interrogent sur le palier de pouvoir à investir, est-ce le quartier, l'arrondissement, les partis ou la Ville? Une stratégie de communications s'impose sur les lieux décisionnels au sein de la nouvelle ville.

D'importantes questions à débattre demeurent et auxquelles il faudra répondre si l'on veut une application de la Charte adaptée à notre réalité.

Les nouveaux pouvoirs délégués aux élu(e)s des arrondissements sont-ils garants d'une plus grande démocratie locale?

Est-ce que l'application de la Charte suscitera et facilitera la participation démocratique des femmes?

Nous osons l'espérer et nous suggérons que la Charte soit accompagnée d'un guide d'usage.

Claudette Demers Godley  
Directrice générale adjointe  
Y des femmes de Montréal  
1355, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1T3  
(514) 866-9941